

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 13 SEPTEMBRE 2023**

DEL-2023-247

L'An deux mille vingt-trois, le treize septembre, à 10 heures 00, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/09/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON.

MM. COUTIER, GUILLOTTE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GILLET, MATHIAN, OBERLI, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

M. DAVIET - en visioconférence

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 27

Présents : 13

Représentés par mandat : 3

Objet : GEOTHERMIE PROFONDE - PROJET GEOTHEST - ACCORD DE CONSORTIUM AVEC L'USMB ET SISPROBE

Exposé du Président,

Le SYANE, dans le cadre de ses statuts peut, sur l'ensemble du territoire de ses collectivités adhérentes, exercer les actions suivantes :

- Réalisation de toute étude, prospective ou action de sensibilisation sur les énergies renouvelables.
- Assistance et soutien financier et technique à la réalisation d'opérations présentant un intérêt en termes de développement des énergies renouvelables.

Ainsi, le SYANE peut notamment engager des études de faisabilité (ou de pré-faisabilité) pour la recherche de potentiel d'une ressource géothermique de moyenne profondeur sur le territoire haut-savoyard.

L'exploitation des ressources géothermiques de moyenne profondeur pour le chauffage des zones urbaines, aisée dans le bassin parisien, n'est pas aisée sur le territoire haut-savoyard, la demande sociétale précédant la recherche et la connaissance scientifique dans ce domaine.

Pour autant, exploiter plus largement cette énergie semble nécessaire dans le cadre de la transition énergétique, en articulation avec les autres ressources renouvelables disponibles sur le territoire. Cela demande une recherche spécifique, encore insuffisante.

C'est pourquoi l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB) et la société SISPROBE ont élaboré, à l'initiative de l'USMB, le projet GEOTHEST.

Ce projet vise à développer des méthodes géophysiques passives - c'est-à-dire sans réalisation de forages - permettant de préciser les ressources et les risques pour l'exploitation de la chaleur géothermique, notamment sur le bassin annecien et le bassin genevois.

Un des objectifs principaux de l'étude sera la détermination des conditions de déclenchement de la sismicité induite.

Ce projet a fait l'objet d'une lettre de soutien du SYANE en mars 2021, indiquant l'accord de principe du SYANE pour établir un partenariat si le projet est accepté par la Région.

Ce projet a été retenu par la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projets « Pack Ambition Recherche 2021 ».

Le montant de subvention ainsi attribué a été pris en compte pour l'établissement du plan de financement du projet « REPVUGEO », objet de la délibération n°2023-245.

L'accord de consortium proposé fixe les modalités relatives à l'exécution du projet entre les parties, et notamment :

- Fixe la durée de l'accord avec une échéance au 17 septembre 2026 ;
- Désigne l'USMB en tant que coordonnateur du projet ;
- Accorde à l'USMB l'aide financière versée dans le cadre de l'appel à projets ;
- Détermine les conditions d'utilisation et d'exploitation des résultats.

Il n'est pas prévu de participation financière du SYANE dans le cadre de cet accord, en dehors des frais de personnel nécessaires au déroulé et au suivi du projet.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'accord de consortium pour le projet GEOTHEST avec l'USMB et SISPROBE,
2. à désigner M. Gilles FRANCOIS, représentant le SYANE au sein du Comité de Pilotage des études de géothermie de moyenne profondeur sur le bassin annecien comme élu référent du SYANE pour le bon déroulé du projet,
3. à autoriser le Président à signer cet accord.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE